



PROJET PEDAGOGIQUE 2024-2025



ALSH

Accueil artistique et culturel pour enfants de 4 à 11 ans

Place Henri Frenay – 75 012 Frenay

01 43 41 84 71 - 07 44 81 32 47

momfrenay@momartre.com

www.momartre.com

SOMMAIRE

I/ LE PROJET ÉDUCATIF	p.1
A) Le Réseau Môm'artre	
B) Les objectifs éducatifs	
II/ MÔM'FRENAY LE CONTEXTE	p.2
1) L'origine du projet	
2) Le contexte local	
III/ LES OBJECTIFS DU PROJET PÉDAGOGIQUE	p.2
1) Accompagner l'enfant vers l'autonomie	
2) Encourager l'imagination et la créativité à travers des activités culturelles	
3) Être un lieu qui favorise l'épanouissement de l'enfant à travers la prise en compte de sa parole	
4) Contribuer à la socialisation de l'enfant et à la prise en compte par celui-ci de son environnement et des enjeux sociétaux.	
IV/ LE FONCTIONNEMENT DE L'ACM	p.6
V/ LE PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	p.9
VI/ L'ÉQUIPE ET LES LOCAUX	p.10
1) L'équipe	
2) Les locaux	
VII/ LES RELATIONS AU SEIN DE L'ACM	p.12
A) Les relations au sein de l'équipe	
B) Les relations entre l'ACM et les parents	
C) Les relations entre l'ACM et le quartier	
VIII/ LES MODES D'ÉVALUATION	p.13

I/ LE PROJET ÉDUCATIF DU RÉSEAU MÔM'ARTRE

1) Présentation du Réseau Môm'artre

Les établissements du Réseau Môm'artre accueillent les enfants de 4 à 12 ans les soirs après l'école, les mercredis et les vacances scolaires dans des lieux dédiés à la pratique artistique, proposant ainsi une solution de garde inédite pour les familles.

Le Réseau Môm'artre est une association loi 1901 qui relève de l'économie sociale et solidaire, elle est à but non lucratif et sa gestion est désintéressée. Le premier établissement a vu le jour en 2001 et l'association a été créée en 2008 pour permettre d'essaimer le projet Môm'artre sur de nouveaux territoires et bénéficier au plus grand nombre.

L'association a un caractère apolitique et laïc. Elle assure une mission d'intérêt général. Les établissements du Réseau Môm'artre sont des accueils collectifs de mineurs (ACM) qui relèvent des principes de l'Éducation populaire.

Le Réseau Môm'artre fédère :

- La structure organisatrice : 204 rue de Crimée 75019 Paris
- 6 ACM parisiens : Môm'Frenay (12ème), Môm'Tolbiac (13ème), Môm'Didot (14ème), Môm'artre (18ème), Môm'Ganne (20ème) Môm'Pelleport (20ème)
- 2 ACM en banlieue parisienne : Môm'Argenteuil et Môm'Bondy
- 1 ACM en région : Môm'Nantes.

L'ASSOCIATION RÉSEAU MÔM'ARTRE A POUR OBJET :

- ◆ D'aider les familles dans la prise en charge de leur enfant en dehors de l'école afin de leur permettre de concilier vie personnelle et vie professionnelle
- ◆ de démocratiser la pratique artistique pour les enfants
- ◆ d'animer une vie de quartier et de créer du lien social
- ◆ de favoriser l'insertion des artistes, créer de l'emploi pour ce public et soutenir la création artistique.
- ◆ De développer des relations avec d'autres associations et entités assurant une mission d'intérêt général, dont le statut et les activités sont cohérents avec l'objet social de l'association et ne sont pas de nature à remettre en cause le statut d'organisme sans but lucratif de celle-ci, afin notamment de permettre la mutualisation des pratiques, et, la mise en commun de moyens.

2) Le projet éducatif du Réseau Môm'artre

- ◆ A travers ses lieux d'accueil, le Réseau Môm'artre a pour objectifs éducatifs de/d' :
- ◆ Permettre à l'enfant de vivre les temps périscolaires et extrascolaires dans un cadre bienveillant et respectueux de la mixité
- ◆ Inviter l'enfant à développer ses capacités d'autonomie, d'écoute et de libre expression afin de trouver sa place dans le groupe
- ◆ Développer l'ouverture culturelle de l'enfant, en le mettant en contact avec des artistes professionnels, des œuvres, des lieux culturels et des partenaires locaux
- ◆ Favoriser la créativité de l'enfant par l'expérimentation active de diverses disciplines, techniques, matériaux, de façon individuelle ou collective
- ◆ Susciter la prise d'initiative et l'implication de l'enfant autour d'un projet artistique, depuis sa conception jusqu'à sa valorisation
- ◆ Former des citoyens acteurs de leur société en encourageant leur sens critique, la coopération et la solidarité
- ◆ Donner une place de choix aux adultes, parents ou habitants du quartier, et les inviter à s'investir dans des projets de leur choix avec le soutien de l'association.

II/ MÔM'FRENAY, LE CONTEXTE

1) L'origine du projet

Môm'Frenay a ouvert en septembre 2012, suite à une demande de la mairie du 12ème arrondissement de la ville de Paris qui avait observé une paupérisation de certaines familles tout comme différents acteurs locaux du quartier. Cette paupérisation a amené des différences de plus en plus marquées, des difficultés financières et sociales importantes concernant les classes moins favorisées. Mais le quartier n'étant pas identifié comme un quartier prioritaire de la ville et ne faisant pas partie des dispositifs « Politique de la Ville » ou « Réussite Educative », un manque de réponse institutionnelle à ces problématiques se fait clairement ressentir.

C'est dans ce cadre que le projet d'ouvrir une structure du réseau Môm'Artre a pu ouvrir sur la place Henri Frenay.

2) Le contexte local

Le 12ème arrondissement de la ville de Paris est le deuxième plus grand de la ville car il comporte les bois des Vincennes. C'est un arrondissement relativement familial avec plus de 18 578 familles vivant dans l'arrondissement et une proportion plus importante de familles monoparentales 19,7%. La population du 12ème arrondissement est relativement mixte, même si elle est davantage représentée par des CSP+ (15% sont ouvriers et employés, et 31,5% sont cadres et professions intellectuelles supérieures). Toutefois, 15,5% des habitants sont sans activités professionnelles. En moyenne les familles ont 2 enfants ce qui n'a pas changé depuis 40 ans, donc très peu de familles nombreuses. Il y a 54,2% des familles sur l'arrondissement composées d'un ou plusieurs enfants et 16,7% d'entre elles sont monoparentales.

Môm'Frenay se trouve dans le quartier des quatre-vingts, proche du quartier de Bercy. Ce quartier est composé d'environ 26 000 habitants, un quartier donc très peuplé. La structure est située plus précisément sur la place Henri Frenay, ancienne île au Chalon qui a une réputation d'avoir accueilli une très grande pauvreté et de grandes difficultés, face à la partie moderne de la gare de Lyon. Cette place est aujourd'hui identifiée par nos partenaires comme un lieu de passage, d'errance... L'envie de la mairie est de recréer de l'activité conviviale familiale avec les enfants afin qu'ils puissent occuper l'espace public dit « en pied d'immeuble ».

Le réseau Môm'Artre s'implante habituellement dans les quartiers prioritaires de la ville, à l'exception de Môm'Frenay. En revanche la demande de la ville était forte pour que nous nous implantions dans ce secteur. Depuis nous avons identifiés de nouveaux besoins : beaucoup de famille très défavorisées, partenariat avec le SAMU social pour accueillir des enfants de familles en situations précaires et forte demande de famille pour de l'accueil d'enfant de moins de 3 ans et pour les parents aux foyers.

Nous sommes également proches de la gare de Lyon et avons à cœur de proposer aux employés de la gare une solution de garde appropriée à des métiers souvent en horaires décalés et sur des postes précaires. Môm'Frenay existe historiquement également dans le but d'accueillir les enfants des employés de la gare de Lyon.

III/ LES OBJECTIFS DU PROJET PÉDAGOGIQUE

1) Accompagner l'enfant vers l'autonomie

◆ Réaliser un projet individuel

- La pédagogie mise en œuvre dans les ateliers répond à une pédagogie du projet. L'animateur.ice de l'atelier prépare en amont une fiche pédagogique dans laquelle il/elle définit à minima un ou deux objectifs pédagogiques à son atelier, un ou deux objectifs opérationnels, le matériel nécessaire, un descriptif de chacune des séances prévus en 2 ou 3 lignes. Lorsque

l'atelier est achevé, l'animateur.ice rédige un court bilan de celui-ci sur la même fiche pédagogique. L'ensemble des fiches pédagogiques d'une année scolaire est archivée.

- Les enfants travaillent sur et autour de leur projet pendant 5 à 8 semaines, allant de la découverte de l'univers artistique, à la conception, la réalisation et enfin la présentation d'une oeuvre lors du vernissage.
- Un échange a lieu entre les enfants et l'équipe d'animation sur le contenu des sessions et des ateliers à chaque fin de session.
- L'objectif et la finalité de l'atelier sont proposés en début de session aux enfants. Afin de faciliter cet échange, l'artiste propose un titre d'atelier avec deux mots-clés donnant à la fois un cadre artistique, un cadre concret et un exemple présenté aux enfants.

◆ **Coopérer**

- Les artistes ont à coeur de développer l'aspect coopératif d'un travail, d'une oeuvre. Des projets d'oeuvres collectives sont proposés pendant l'année dans le cadre des ateliers et des loisirs partagés.
- Pour l'aide aux devoirs la coopération et l'autonomie sont encouragés. Les adultes font respecter le niveau sonore indispensable au travail (voix basse et chuchotement de tous) et servent de ressources si un groupe peine sur une consigne. Ils encouragent les enfants à s'entraider.
- Une salle est consacrée aux devoirs et l'autre à ceux dont les devoirs sont finis ou qui n'en ont pas, ainsi qu'à accueillir les parents.
- Les différents plannings, temps des journées, organisation de groupe... sont affichés clairement aux murs, afin de permettre à l'enfant de se situer. Le mois de septembre est consacré à la mise en place des règles de fonctionnement avec les enfants. Des rappels réguliers des règles sont mis en place tout au long de l'année.
- Quand un enfant enfreint une règle, c'est à lui d'évaluer la gravité de la situation et de trouver un moyen de réparer son erreur.

◆ **Un groupe d'enfants autonome**

- Les enfants peuvent utiliser du matériel seul (crayons, feuilles de brouillon, feutres, colle... sont en libre-accès dans des chariots)
- Les enfants rangent et nettoient leur matériel en fin d'atelier et aident l'artiste à remettre en place la salle utilisée.
- Lors des ateliers, même si l'enfant n'a pas terminé sa réalisation pour le vernissage, l'animateur.ice ne la termine pas à sa place. L'objet du vernissage est de montrer principalement le cheminement de l'enfant. Lors des ateliers, l'artiste accompagne l'enfant, lui montre le chemin, un exemple si besoin, mais ne fait jamais à la place des enfants.

◆ **Encourager la participation des enfants**

- Favoriser et valoriser l'investissement individuel au bénéfice du groupe. Les enfants prennent au maximum en charge les tâches quotidiennes, en fonction des capacités de chacun.e. Un calendrier des responsabilités est mis en place avec les enfants au début de chaque session/stage (mise en place du goûter, nettoyage de table, balayage, jardiner, matériel artistique, livres...)
- Favoriser l'entraide des grands enfants envers les plus petits afin de les amener vers l'autonomisation de la vie quotidienne.
- À chaque fin de session, un temps est proposé par l'artiste et les enfants pour apprendre à présenter leurs oeuvres réalisées lors de la sessions. Les enfants co-organisent les vernissages et guident les visiteurs en leur présentant les différentes oeuvres réalisées.

2) Encourager l'imagination et la créativité à travers des activités culturelles

◆ **Sensibiliser à l'approche artistique**

- Offrir une diversité de disciplines artistiques qui incitent chaque individu, notamment les enfants, à explorer et à expérimenter de nouvelles formes d'expression, contribuant ainsi à leur développement personnel et à leur créativité. Les artistes encadrent ce processus en fournissant des repères et en encourageant les enfants à repousser les limites. Dans ces

ateliers, les enfants peuvent créer librement, sans être soumis à un jugement ou à une évaluation.

- Les artistes sont référents auprès des enfants pour les former à différentes techniques et l'utilisation de matériaux variés. Ils sont ouverts aux demandes et suggestions des enfants pour découvrir de nouvelles techniques. Ils permettent aux enfants de découvrir leurs affinités artistiques et de se forger une opinion.
- L'équipe pédagogique met en place des projets artistiques sur plusieurs semaines, où les participants s'engagent dans une démarche créative complète, allant de la conception à la réalisation finale, afin de développer leur sens de l'organisation, de la persévérance et du travail collaboratif.
- Lors des ateliers nous accompagnons les enfants dans leurs projets artistiques à travers une médiation culturelle structurée, visant à faire découvrir aux participants différents courants artistiques, artistes et tendances, enrichissant ainsi leur culture générale et leur compréhension de l'art.

◆ **Élargissement de l'horizon culturel et artistique**

- Lors des ateliers proposés par les animateurs.ices, les enfants vont appréhender différents univers artistiques. Un affichage mural peut être effectué tout au long de la session sur les artistes/thèmes travaillés.
- Proposer au moins une sortie culturelle par mois (et une par stage) en lien avec un atelier de la session/stage. Ces sorties sont préparées avec le groupe qui s'y rend, sous forme d'un atelier, de défis, etc.
- Des partenariats sont développés avec les établissements culturels de la commune et des environs. Quand c'est possible des ateliers peuvent y être délocalisés.
- Utiliser les compétences variées de toutes les personnes intervenants sur l'antenne (salariées, public accueilli...) en les mettant en valeur et en les faisant participer à des oeuvres collectives grâce au travail de groupe.

Offrir une diversité de propositions artistiques tout au long de l'année, permettant aux participants de découvrir et d'explorer différents univers créatifs, stimulant ainsi leur curiosité et leur engagement dans des activités culturelles.

3) Être un lieu qui favorise l'épanouissement de l'enfant à travers la prise en compte de sa parole

◆ **Favoriser une expression où chacun s'exprime à égalité**

- Un regroupement de dix minutes chaque soir aura lieu : le « quoi de neuf ? » après le goûter. Le mercredi et chaque matin pendant les vacances. Ce temps permet aux enfants d'exprimer leurs émotions afin de mieux les accompagner sur le reste de la journée.
- A chaque fois que cela sera nécessaire, la parole des enfants sera favorisée : expression de leurs émotions et formulation de leurs besoins.
- Les animateurs.ices prendront toujours soin d'écouter la parole d'un.e enfant qui exprime un malaise, une souffrance, une difficulté, etc et auront à coeur de faire comprendre à l'enfant qu'il.elle l'a entendu.e.
- L'équipe fixe est à l'écoute des envies, attentes et besoins en atelier et sorties culturelles et artistiques des enfants, l'avis des enfants est demandé à chaque fin de session lors de bilans.

◆ **Encourager l'épanouissement des enfants par une pédagogie positive**

- L'équipe d'animation est formée à la pédagogie positive et des rappels réguliers sont mis en place à travers des temps d'échanges de pratiques (lors de la réunion d'équipe hebdomadaire par exemple).
- Reconnaissance de sa valeur par l'enfant. Lors des activités l'animateur.ice valorise le processus suivi par l'enfant, en demandant à l'enfant s'il.elle est « content » de ce qu'il.elle a fait. L'adulte évite d'exprimer son approbation du résultat (en disant par exemple « c'est bien »).
- Accueil de ses émotions. Lorsqu'un enfant manifeste un énervement, un refus d'activité, une forte frustration, un comportement gênant pour le groupe... et que les animateurs.ices ne parviennent pas à réguler son comportement, il.elle est sorti.e du groupe le temps que son émotion se calme. Ensuite une personne de l'équipe prend le temps de l'accompagner dans la verbalisation de ce qu'il.elle ressent, l'expression de son besoin et la négociation d'une solution acceptable par tous. A aucun moment un adulte encadrant ne se place en posture de « punir » un enfant. Un avertissement calme sera donné une première fois à un enfant en cas de débordement, s'il recommence il sera sorti du groupe pour discussion. De même il sera

vigilant à ne pas faire de remarques à un collègue en présence des enfants.

Quand des adultes expriment un jugement envers un autre enfant dans un espace où ceux-ci sont présents, les animateurs.ices l'inviteront à se taire et à poursuivre ensuite la discussion à l'extérieur ou dans le bureau.

- Durant les ateliers la norme n'est pas le silence. Cependant le niveau sonore ne doit pas déranger les autres camarades et adulte.

4) Contribuer à la sociabilisation de l'enfant et à la prise en compte par celui-ci de son environnement et des enjeux sociétaux.

◆ Favoriser la sociabilisation

- Un conseil d'enfants est mis en place. Les enfants qui ne pourront y participer pourront déléguer leurs remarques. Les attributions de ce conseil seront : les règles de vie, proposition d'ateliers/activités, les points positifs et points d'amélioration de la session (cela peut se réaliser en lien avec le vernissage). Ce point aura lieu un soir à la fin de chaque session, le soir défini changera à chaque nouvelle session.
- La culture et la bilinguïté des enfants accueillis sur la structure seront favorisés à travers des ateliers, des goûters et des vernissages sur le thème du partage de la culture.
- Les enfants seront encouragés à verbaliser leurs problématiques du quotidien (problèmes scolaires, harcèlement, conotement...) dont ils sont victimes ou témoins, l'équipe fixe les accompagnera dans la résolution de leurs problématiques en prenant contact si besoins avec les acteurs pédagogiques qui entourent l'enfant concerné.
- La place du jeu sera encouragée : des propositions de jeux et d'activités manuelles seront faites sur les temps libres ; lors des journées entières, des jeux collectifs seront proposés de façon régulière. Les activités ludiques nécessitant une coopération seront privilégiées.
- La pratique artistique sera utilisée comme un outil d'inclusion sociale, de partage et de renforcement du collectif, en favorisant la coopération, l'écoute et le respect des différences au sein du groupe.

◆ Associer les parents

- La place des parents sera encouragée et ils pourront être sollicités pour participer aux activités, aux sorties...
- Mise en place d'ateliers loisirs partagés tout au long de l'année.

◆ Améliorer la compréhension des enjeux sociétaux

- L'encadrement pédagogique permettra de créer un espace de pratique artistique sécurisé et inclusif, où la créativité sert de catalyseur pour libérer la parole, permettre l'expression de soi et aborder des sujets parfois difficiles à verbaliser autrement.
- Les enfants seront sensibilisés aux grands enjeux sociétaux. En particulier des ateliers, sorties, interventions seront consacrées à l'appréhension de la notion de développement durable, à la connaissance de la nature (et donc son respect). Les enfants seront invités à trouver des solutions pour devenir acteurs de la protection de l'environnement au quotidien.
- Une attention est aussi portée aux valeurs civiques de respect des autres et des différentes manières de penser (exemples : la laïcité, à la philanthropie, la solidarité...) à travers des ateliers de pratique artistiques.

◆ Favoriser les liens avec l'environnement local

- Des ateliers artistiques, inspirés par la vie du quartier, seront organisés tout au long de l'année. Les enfants y exprimeront leur vision, leurs idées et leurs créations artistiques à travers divers médias, qui seront ensuite présentées lors de nos vernissages.
- Les partenariats avec d'autres structures du réseau sont recherchés ainsi que des échanges avec celles-ci. Dans le même esprit des échanges d'animateurs.ices avec d'autres antennes Mômarte seront organisés dans l'année.
- Chaque année, l'antenne initiera autant que possible des projets artistiques hors les murs. Ces projets seront au bénéfice des habitants de la ville ou du quartier lors d'événement de quartiers préparés par autrui ou nous-mêmes.

IV/ LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

Môm'Frenay accueille les enfants de 4 ans jusqu'à la rentrée au collège :

◆ Tous les soirs après l'école jusqu'à 19h30 :

- 16h20-16h45 : Sortie d'école et pédibus jusqu'à l'antenne avec les animateurs
- 16h45-17h05 : Goûter partagé
- 17h05-17h15 : temps des émotions
- 17h15-18h15 : Atelier artistique (cycles de vacances à vacances)
- 18h15-18h45 : Accompagnement à la scolarité/aide aux devoirs
- 18h45-19h30 : Temps libre, jeux et accueil des parents

◆ Les mercredis de 13h20 à 19h :

- 13h20-13h50 : pédibus, jeux libres en intérieurs et extérieurs lorsqu'il fait beau
- 13h50-14h00 : temps des émotions
- 14h00-16h00 : Atelier artistique
- 16h00-16h30 : jeux libres en intérieurs et extérieurs lorsqu'il fait beau
- 16h30-17h : Goûter partagé
- 17h-19h : Devoirs, temps libre, jeux et accueil des parents

◆ Les vacances scolaires de 8h30 à 19h :

- 8h30-10h : Arrivée échelonnée des enfants, temps libre et jeux
- 10h-10h10 : Temps des émotions
- 10h10 -12h : Atelier artistique
- 12h-12h45 : Déjeuner (repas fourni par les familles)
- 12h45-13h15 : Temps calme et sieste, les groupes sont partagés entre moins et plus de 8 ans.
- 13h15-14h30 : Sortie au parc
- 14h30-16h30 : Atelier artistique
- 16h30-17h : Goûter partagé
- 17h-19h : Temps libre, jeux et accueil des parents

Zoom sur la sortie d'école

Les animateurs vont à la sortie d'une école à moins de 15 minutes à pieds à marche d'enfants, munis de la liste des présences et d'une trousse de secours. Lorsque des enfants viennent pour la première fois, les adultes auront un panneau Môm'Frenay pour qu'ils puissent être repérés. Sur le trajet, les enfants sont regroupés deux par deux et portent des gilets jaunes. Les règles de sécurité sont enseignées en début d'année, rappelées à chaque nouvel arrivant et rappelées régulièrement.

Zoom sur le goûter

Une fois le groupe au complet et le lavage de mains effectué, les enfants se retrouvent autour d'un gouter chaleureux pour partager le goûter (bio si possible), fourni par l'association. C'est un temps informel d'échanges entre petits et grands. Les enfants, après avoir fini leurs goûters, débarrassent et rangent.

Zoom sur le temps des émotions

Ce temps d'une durée de 10 minutes environ dédié à l'écoute des émotions des enfants vise plusieurs objectifs :

- Assurer une transition douce vers les ateliers
- Parler de ses émotions
- Favoriser l'apaisement
- Se sentir bien
- Apprendre à écouter les autres enfants

Il est proposé comme temps de transition, avant de démarrer les activités

Zoom sur les ateliers artistiques

Un à deux ateliers simultanés d'une durée d'une heure sont proposés chaque soir, et de deux heures les mercredis et vacances scolaires. Ils sont librement choisis par l'enfant en première séance lorsque le choix est possible. Après chaque période de vacances scolaires, les projets sont renouvelés. La durée des projets varie donc de cinq à onze semaines. Ces périodes sont appelées sessions et durent de vacances à vacances. Les enfants sont obligés d'écouter les consignes de l'atelier avant de décider ou non si ils veulent y participer (sauf cas exceptionnel d'indispositions)

Les disciplines abordées sont variées : dessin, peinture, modelage, théâtre, musique, gravure, danse, BD...

Les ateliers artistiques sont animés soit par l'équipe permanente d'artistes-animateurs de l'ACM, soit par des artistes extérieurs venant faire découvrir leur discipline aux enfants.

Zoom sur le temps du déjeuner

Les enfants peuvent participer à l'installation des tables, elles sont nettoyées et la vaisselle nécessaire est installée. Les enfants mangent assis à table tous ensemble. Lorsque les enfants ont fini ils débarassent, un petit groupe d'enfants participe aux tâches de nettoyage après le repas et lorsque tous le monde a terminé de manger. Les tâches assignées sont : vider la table, passer le balais, le vinaigre sur les tables, ranger les tables et les tabourets si nécessaire.

Les enfants ne sont pas autorisés à amener des bonbons ou des boissons sucrées pour les repas du midi.

Zoom sur le temps de l'accompagnement à la scolarité/aide aux devoirs

Après le rangement de l'atelier artistique, les enfants qui ont des devoirs prennent leur cartable et passent aux devoirs. Les animateurs vérifient les cahiers de texte et aident les enfants qui en ont besoins.

Au moment des devoirs, les plus petits qui n'ont pas de devoirs, seront regroupés dans une autre salle. Un animateur encadrera le groupe et proposera des petits jeux, la lecture d'albums, des coloriages ou des dessins.

Lorsque les enfants terminent leurs devoirs, ils peuvent rejoindre le groupe en temps libre.

Zoom sur le temps d'accueil

Les responsables des enfants viennent les chercher sur les temps d'accueil. Un animateur fait le point avec la personne sur la journée. Un cahier des messages est mis à disposition de l'équipe pour transmettre les informations au besoin aux parents via l'animateur présent à l'accueil.

Zoom sur l'accueil des plus petits

Compte tenu des besoins identifiés sur le quartier et des familles, la structure Mom'Frenay accueille depuis 2014 les enfants de 4 à 11 ans. Pour les **4-6 ans**, la pédagogie Môm'artre encourageant l'entraide et la prise d'autonomie, les enfants de moins de six ans seront intégrés au reste du groupe sur les temps d'accueil de la structure.

Quelques aménagements seront prévus afin de respecter leurs besoins :

- Lors de la conception des projets artistiques, l'équipe veillera à adapter les objectifs pédagogiques, les outils et matériaux.
- Un accompagnement plus soutenu sera apporté aux enfants plus petits pendant l'atelier.
- Le temps consacré à l'atelier sera réduit pour les plus petits et/ou entrecoupé de temps de pause si besoins.

- Le regroupement des plus petits pourra être envisagé sur certains ateliers (exemple ateliers numériques).

Leur nombre n'excédera pas 8 enfants de moins de 6 ans par jour.

Môm'Frenay ne compte pas de puéricultrice dans son équipe. Par conséquent, seuls les enfants autonomes dans la propreté sont accueillis. Les enfants de fratries seront prioritaires.

Un espace repos peut être dédié aux jeunes enfants : équipé de couchettes, de couvertures et d'oreillers, il peut accueillir les plus jeunes pour une sieste ou un temps calme.

L'antenne est équipée de livres, jeux et jouets adaptés aux plus jeunes. L'équipe d'animateurs peut ainsi proposer aux plus jeunes enfants des alternatives aux ateliers et des temps de jeux libres plus fréquents.

Zoom sur les vernissages

Tous les projets sont valorisés par le biais d'un vernissage la veille des vacances scolaires qui réunit enfants, parents, artistes, bénévoles autour d'une restitution collective des œuvres, qu'elles soient individuelles ou collectives, issues des arts plastiques, scéniques ou numériques. C'est avant tout la démarche de projet des enfants qui est mise en avant plus que le rendu final, l'important étant que les enfants repartent avec des valeurs et des connaissances ajoutées et qu'ils soient capables de les restituer.

Zoom sur les règles de vie

J'ai le droit de me déplacer librement dans le local, de danser de gigoter mais je n'ai pas le droit de courir et je me clame quand on me le demande sinon je risque de glisser et de tomber, de rentrer dans quelqu'un ou de déranger mes camarades.

J'ai le droit de parler pendant les activités mais quand l'animateur donne les consignes je l'écoute en silence sinon personne ne va comprendre.

J'ai le droit de jouer librement mais je ne joue pas à la guerre ou aux armes car on ne joue pas à la violence.

J'ai le droit de prendre du temps pour me détendre ou me reposer au coin calme, mais je ne crie pas et je ne saute pas partout sinon je risque de déranger les autres.

Je peux aller aux toilettes quand je veux mais je pense à toquer à la porte, à faire pipi assis, à tirer la chasse et à me laver les mains pour que personne ne soit gêné, que les lieux et que mes mains restent propres.

J'ai le droit de prendre mon goûter et prendre mon déjeuner comme tous le monde, mais lorsque j'ai fini je débarasse et je participe aux tâches de nettoyage quand on me le demande, je peux même me proposer pour les faire les tâches. Sinon la table restera sale pendant les ateliers.

Je peux manger ce que je veux le midi sauf des bonbons et boissons sucrées car c'est mauvais pour la santé et on ne doit pas s'habituer à en prendre à tous les repas, en cas de festivités c'est l'équipe de Môm'Frenay qui se chargera de proposer boissons sucrées et bonbons.

J'ai le droit de jouer aux jeux de société et avec les jouets mit à disposition mais je range quand j'ai fini sinon il y aura du bazar partout et on risque de casser ou perdre des objets ou accessoires.

J'ai le droit de lire les livres de la bibliothèque mais je les utilise avec respect sinon ils vont finir tous déchirés et on devra les jeter.

J'ai le droit d'aider à la cuisine mais que si un adulte me le propose sinon je ne peux pas y rentrer car il y a des objets dangereux dans la pièce.

J'ai le droit de jouer dehors pendant les temps libres mais je mets un gilet jaune et je suis accompagné d'un adulte à l'extérieur sinon je m'expose à des dangers et personne ne vera s'il m'arrive quelque chose.

Je peux ouvrir la porte d'entrée mais que si un adulte m'y autorise car je ne sais pas si la personne présente derrière la porte à l'autorisation de rentrer dans les locaux ou si il y a d'autres dangers extérieurs.

J'ai peux utiliser le matériel pédagogique mit à disposition dans les chariots mais je le range correctement et je ne l'abime pas et je demande avant d'envoyer du matériel ailleurs sinon nous n'aurons plus de matériel pour les ateliers.

J'ai le droit de descendre les escaliers mais uniquement accompagné d'un adulte et si j'ai plus de 6 ans car ils sont dangereux.

Si je ne respecte pas les règles de vie, nous mettrons en place avec un adulte une sanction réparatrice adéquate.

En cas de canicule

En cas de canicule nous prévoyons des ventilateurs en nombre suffisant, de proposer de l'eau fraîche aux enfants régulièrement, ainsi que des vaporisateurs d'eau. De plus, la structure est équipée de rideaux pour limiter l'entrée des rayons du soleil.

Hygiène et santé

Les enfants doivent se laver les mains avant et après chaque repas et les animateurs doivent penser à faire de même avant tout contact avec de la nourriture.

Les enfants doivent se laver les mains le soir en arrivant de l'école et avant le goûter. Les enfants portent des blouses pour chaque activité « salissante ». Le plus gros du ménage est assuré par une société de services tous les matins.

Le réfrigérateur contenant les aliments destinés aux enfants est nettoyé une fois par semaine. Un registre permet de noter les dates et horaires de nettoyage, ainsi que le relevé des températures.

2 distributeurs de savon et 2 rouleaux essuie main en papier jetable sont installés dans le local. Nous disposons d'un lave-vaisselle dans le coin cuisine pour laver la vaisselle le soir.

Un espace pharmacie contenant le matériel nécessaire et le « Registre des Soins » permet d'inscrire les soins donnés des enfants. Ce registre est rangé dans le bureau des équipes. Les membres de l'équipe sont chargés de sa tenue.

Les animateurs doivent systématiquement prendre les fiches sanitaires des enfants et la trousse à pharmacie prévue à cet effet lors des sorties et s'assurer qu'elle est bien complète. La liste de l'ensemble des éléments de soins qui doivent y être rangés se trouve affichée sous l'armoire à pharmacie.

Zoom sur l'alimentation

Nous élaborons un planning des goûters chaque semaine. Nous proposons aux enfants un goûter tous les jours après l'école, sur les mercredis et vacances. Un animateur est chargé de la gestion des stocks de goûter et de la qualité des goûters servis. En cas d'allergies, certains enfants apportent leur propre goûter que nous stockons dans nos locaux. Les mercredis et vacances scolaires, ce sont les familles qui fournissent les repas.

Chaque goûter est répertorié dans le « Cahier des Menus » avec les références et dates de chaque produit consommé. Ce cahier est conservé dans la cuisine.

V/ PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

L'accueil ne peut pas dépasser 24 enfants à la fois. Les activités sont proposées à tous les enfants, sans distinction d'âge, mais des sous-groupes peuvent être constitués quand les enfants sont nombreux (plus de 15) et un groupe des plus jeunes enfants peut être constitué dans les cas où les ateliers ne peuvent pas être adaptés à leur âge.

Les familles

Môm'Frenay s'adresse à toutes les familles. Elle veille à la mixité sociale de son public par une politique tarifaire adaptée à tous les niveaux de revenus et situations familiales. Quatorze tarifs sont proposés allant de 1,20€ à 30€ la soirée.

Les enfants

◆ Les soirées

L'emplacement de notre antenne permet de récupérer les enfants de plusieurs écoles situées à moins de 15 minutes à pied (à un rythme d'enfant). Tout enfant peut être inscrit sur notre structure, mais un nombre spécifique d'écoles desservies chaque soir est défini avec les familles en début d'année scolaire. Si nous ne desservons pas une école particulière, les parents ou une autre personne

peuvent amener l'enfant à la structure. Les parents peuvent s'organiser en petits groupes pour choisir des soirées spécifiques, afin que nous puissions récupérer leurs enfants à l'école ces soirs-là. Plus il y a d'enfants inscrits dans une école, plus il est probable que nous puissions y aller plusieurs soirs par semaine.

Les familles participants au projet sont de toutes origines et milieux sociaux. Les enfants participent tous ensemble aux différents temps de vie de l'association.

◆ Handicap

Môm'Frenay est habilité à accueillir des enfants à mobilité réduite (toilettes et ouvertures adaptées) ou en situation de handicap sensoriel ou mental.

Le responsable d'accueil remplit une fiche de renseignement (projet d'accueil individualisé) lors de l'entretien préalable avec la famille et l'enfant. Puis, une période d'essai est proposée afin d'évaluer la capacité d'intégration de l'enfant à la vie du groupe et de prise en charge par l'équipe.

Zoom sur le besoin de jeux en extérieur

Conscient.e.s de la nécessité pour les enfants de pouvoir courir et jouer à l'extérieur, l'équipe permet aux enfants de jouer sur la place Henri Frenay face au local. La place est équipée d'aires de jeux adaptés aux enfants. Sur les temps de vacances une sortie de 45 minutes de parc par jour sera proposée, 5 parcs se trouvent à moins de 15 minutes à pieds de la structure. Les animateurs doivent impérativement compter les enfants régulièrement avant, pendant et après les sorties au parc.

VI/ L'ÉQUIPE ET LES LOCAUX

1) L'équipe

L'équipe est constituée de 5 personnes au quotidien :

◆ 1 directrice d'ACM salariée

- Coordonne l'ensemble des activités de l'établissement
- À la responsabilité ALSH
- Garante du projet pédagogique, de la qualité de l'accueil, de la gestion du budget, de l'équipe, des partenariats et du respect de la réglementation

◆ 1 responsable médiation art et familles

- Met en œuvre le projet pédagogique et assure l'encadrement des enfants sur tous les temps d'ateliers comme sur les temps informels dans le respect de la réglementation
- Est responsable de la programmation des activités et partenariats artistiques
- Coordonne l'intervention des artistes extérieurs et accueille les stagiaires BAFA

◆ 2 animateur salarié

- Participe à l'accueil des enfants le soir, mercredis et vacances scolaires
- Co-anim les ateliers des artistes intervenants
- Anime les temps de vie quotidiens

◆ 1 volontaires en service civique

- Partage les projets de l'ACM (accueil du public, soutien à l'animation)
- Suit des missions plus spécifiques en lien avec leur projet personnel

◆ 1 stagiaire BPJEPS

- Partage les projets de l'ACM (accueil du public, soutien à l'animation)
- Suit des missions plus spécifiques en lien avec leur projet professionnel

Cette équipe permanente est complétée par :

- ◆ Des artistes intervenants venant enrichir la diversité des propositions de projets artistiques
- ◆ Des bénévoles en soutien sur les divers temps clés de l'ACM (notamment l'aide aux devoirs)
- ◆ Des stagiaires aux profils variés venant conforter leur formation théorique par une expérience terrain

Chaque intervenant sur la structure doit être garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants et doit adhérer et respecter le projet pédagogique et la charte du Réseau.

L'animateur responsable de son groupe organise une séance de présentation des différents éléments à manipuler avec précaution : clous, marteaux, etc... Seuls les enfants les plus aptes/débrouillards ont le droit d'utiliser les outils dits «dangereux» type pisto-colle, gouge, cutter et sous la surveillance rapprochée d'un animateur.

Les règles de déplacement dans la rue sont expliquées en début d'année et rappelées chaque fois que nécessaire.

Les animateurs.ices et les artistes ont un comportement exemplaire lors de la présence des enfants : vocabulaire employé, ton de voix, disponibilité. Les téléphones portables ne sont pas autorisés en présence des enfants pour un usage personnel et à éviter de façon générale. L'emploi de cris par les adultes est prohibé (à l'exception d'un danger extrême et immédiat).

2) Les locaux

Ils se composent de :

- Une salle d'activité qui sert également de salle de repas/goûters et de temps libres
- Une salle d'activité en sous sol accessible
- Un bureau ouvert avec un coin infirmerie
- Une cuisine ouverte (frigo, fours à micro-ondes et four)
- 2 sanitaires dont 1 accessible aux personnes à mobilité réduite
- Une réserve non accessible aux enfants
- Une auge pour les ateliers peinture et le lavage des mains pour les enfants
- Une salle temps calme

A cela s'ajoute :

- Du matériel d'animation (peinture, terre, fournitures, papier, etc.)
- Du matériel audio (enceintes, micros, enregistreurs...)
- Du matériel pédagogique : livres, crayons, appareils photos, etc.
- Du mobilier (tables, chaises, rangement, bibliothèque)
- Des ordinateurs avec connexion internet, un vidéoprojecteur
- Un téléphone fixe et un portable
- Une base de données incluant des outils de suivi et de pilotage (inscriptions, listes de présence, suivi des enfants, programmation artistiques, contacts des partenaires, etc) et un outil de stockage de données (Box).

Les locaux ont été aménagés dans les normes exigées pour un accueil ERP catégorie 5 avec prise en compte de l'accessibilité pour personnes mobilité réduite.

VII/ LES RELATIONS AU SEIN DE L'ACM

A) Les relations au sein de l'équipe

Pour faciliter la communication et les relations au sein de l'équipe, des temps sont spécifiquement prévus :

- Des réunions d'équipe hebdomadaires
- Des points individuels réguliers entre la directrice et les salariés, les volontaires et les stagiaires
- Un groupe de communication sur What's app pour les informations concises qui doit être consulté uniquement sur les heures de travail.
- Un cahier d'informations à l'entrée de la structure pour l'animateur papillon qui va transmettre les informations aux parents

B) Les relations entre l'équipe et les parents

Les équipes de l'ACM veillent à proposer un large éventail de sources d'information accessibles à toutes les familles, qu'elles soient en maîtrise de l'écrit et des outils numériques ou non.

◆ Une transmission orale toujours privilégiée :

- « Animateur papillon » : compte tenu de la mixité des familles accueillies, les équipes sur le terrain privilégient la transmission orale des informations. Une transmission quotidienne des informations aux familles est rendue possible grâce à « l'animateur papillon ». A tour de rôle, un animateur est détaché chaque jour pour pouvoir accueillir les parents et leur donner les informations sur la façon dont la soirée/journée s'est passée pour leur enfant et les informations à retenir pour l'association. Un cahier des messages est mis à disposition de l'animateur papillon afin de ne pas oublier certaines informations.
- Vernissages et temps de rencontres : les vernissages, les temps d'accueils, les loisirs partagés sont autant de moments qui permettent d'échanger avec les familles et de créer un véritable lien avec l'association. Elles les incitent à participer à la vie démocratique de l'association en devant parent délégué, en participant aux comités locaux et en votant à l'assemblée générale.

◆ Des supports imprimés faciles d'accès :

- Affichage : des affiches, des supports signalétiques facilitent la découverte de l'équipe, des plannings d'activité et du fonctionnement de l'établissement.
- Flyers : des supports imprimés synthétiques sont également mis à la disposition des parents selon besoin.

◆ Des supports numériques, outils de connexion aux familles :

- E-mails : ils permettent des échanges simplifiés avec une majorité de familles.
- Site internet : les actualités de l'ACM sont mises en avant sur le site www.momartre.net/ile-de-france-2/mom-frenay/. Cela permet de mettre en valeur l'équipe, les projets des enfants et d'informer les familles sur les prochains rendez-vous.
- Réseaux sociaux : relais sur nos actualités et sujets de prédilection via What's app, Facebook et Instagram.

◆ Une participation active des familles :

- Élection d'un parent délégué chaque année (avec éventuellement 1 ou 2 suppléants en fonction des candidatures) qui participe à l'assemblée générale de l'association Réseau Mômartre.
- La possibilité d'être élu au conseil d'administration de l'association.

C) Les relations entre l'ACM et le quartier

Môm'Frenay s'ancre dans le maillage des acteurs du 12^e arrondissement de la ville de Paris à travers :

- Le lien avec les partenaires publiques (équipes de quartier, Point Info Parents, forum des association de la mairie de quartier...)
- Le lien avec les écoles de part des réunions avec les enseignants et les directrices
- Le lien avec les autres associations implantées dans ces quartiers autour de partenariats ou d'événements ponctuels
- La participation aux temps forts de la vie des quartiers : portes-ouvertes de début d'année scolaire, marchés de Noël, vernissage de fin d'année ...

VIII/ LES MODES D'ÉVALUATION

Une étude qualitative annuelle (mise en place par le réseau Mom'artre) est menée chaque année en juin auprès des enfants, des parents et des équipes. Elle a pour objectif de mesurer les impacts sociaux que Môm'Frenay (et le réseau Môm'Artre) se donne pour objectif d'atteindre auprès :

- Des enfants : ouverture culturelle et créativité, sécurité et stabilité, empathie, citoyenneté, vivre ensemble, confiance en soi, autonomie, prise d'initiative...
- Des parents : moins de stress pour le suivi des devoirs, mode de garde utile, ouverture sociale et culturelle accrue, lien social...
- Des artistes intervenants : professionnalisation, parcours sécurisé, acquisition de nouvelles compétences, création d'un réseau...
- Des équipes salariées : vision commune de la mission de l'association, motivation, développement des compétences et le quartier (environnement : bénévoles, stagiaires, volontaires, partenaires...)

Elle permet de s'assurer que les actions entreprises contribuent à la réalisation du projet associatif, de mettre en place un suivi de l'activité pour atteindre les objectifs, d'impliquer les parties prenantes pour garantir la qualité et la pertinence de l'action et de renforcer le lien avec les partenaires.

La méthodologie d'évaluation, améliorée et étoffée chaque année, repose sur les outils suivants :

- Un questionnaire anonyme pour les parents administré en juin
- Un questionnaire pour les enfants administré en juin
- Un questionnaire anonyme envoyé aux artistes intervenants en fin d'année scolaire
- Un questionnaire administré à l'équipe salariée 2 fois par an.

Ce projet pédagogique peut être soumis à des adaptations en cours d'année afin de respecter les protocoles sanitaires en vigueur et les changements d'équipe.

